

## INFORMATION ASSURANCES

### Responsabilité Civile – Individuelle Accidents

L'Institut Cadenelle, soucieux de bien assurer nos élèves, s'est rapproché de notre partenaire la Mutuelle Saint Christophe.

Nous avons conclu cette année un accord avec la Mutuelle Saint Christophe stipulant que tous nos élèves, étudiants, apprenants sont couverts par leurs soins en Responsabilité Civile et en Individuelle Accidents.

L'année prochaine, dans une volonté de simplifier la procédure des assurances, nous inclurons les frais dus pour cette couverture (Individuelle Accidents) dans les frais de scolarité (ils seront de l'ordre de 8 euros).

Bien entendu, ce montant sera dissocié des frais d'inscription et de scolarité et bien visible sur votre facture et vous pourrez, si vous le désirez, choisir de souscrire par vous-même à un autre organisme de votre choix ; il vous faudra juste nous transmettre l'attestation d'assurance spécifiant que votre enfant est bien couvert en Individuelle Accident par courrier postal ou mail ([cadenelle.dir@cadenelle.com](mailto:cadenelle.dir@cadenelle.com)).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes sincères salutations.



**Romain BIROT**  
Directeur Général Institut Cadenelle Marseille Provence

Lien internet Mutuelle Saint Christophe : [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr)